

ANNEXE AU
JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LOIS ET DÉCRETS

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.journal-officiel.gouv.fr



Standard01.40.58.75.00
Annonces01.40.58.77.56
Accueil commercial.... 01.40.15.70.10
Abonnements.....01.40.15.67.77
(8 h 30 à 12 h 30)

Associations

Fondations d'entreprise

**Associations syndicales
de propriétaires**

Fonds de dotation

Annonce n° 917 - page 4781

61 - Orne

ASSOCIATIONS

Créations

Déclaration à la sous-préfecture d'Argentan.

ARENICOLE.

Objet : soutenir, développer et assurer la promotion d'artistes et d'artisans, favoriser leur expression publique en assurant la diffusion de leurs oeuvres tant musicales, littéraires, audiovisuelles, multimédias ou manuelles et ce dans toutes manifestations, concerts, expositions, marchés, projection publiques ainsi que sur tous supports disponibles afin de leur permettre d'exprimer leurs talents et savoirs faire; mener des cours ou des sensibilisations à la musique et/ou à la pratique instrumentale, ainsi qu'à toutes activités artisanales et/ou artistiques et/ou audiovisuelles et/ou sportives; elle mènera des actions artistiques, culturelles et sportives auprès des publics; gérer un café associatif et l'animer en partenariat avec les habitants, les associations, les structures dédiées à la vie en collectivité et ce sans limite d'âge, ni aucune discrimination ; la tenue de ce café permettra de favoriser les rencontres, les échanges et les activités intergénérationnels participant au développement de l'animation socio-culturelles et aux partages de savoirs faire artistiques, artisanaux et sportifs.

Siège social : La Masure, 61800 Chanu.

Date de la déclaration : 23 septembre 2015.